Régie incendie Nord Ouest Laurentides Assemblée SPÉCIALE du Conseil d'administration tenue le 20 août 2018





Province de Québec Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance SPÉCIALE du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le lundi 20 août 2018 à 13h30 à la salle numéro 113 du parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers ou maires (esse) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean Bourassa, substitut
Pascale Blais
Arundel
Maurice Plouffe
Steve Perreault
Richard Pépin, substitut
Michel Bédard, substitut
Amherst
Arundel
La Conception
Lac-Supérieur
Montcalm
Saint-Faustin-Lac-Carré

Absents:

Évelyne Charbonneau Huberdeau Jean-Pierre Monette La Minerve

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Maurice Plouffe, maire de la Municipalité de La Conception.

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix est aussi présent.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le président, Monsieur Maurice Plouffe, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance spéciale, il est 13h35.

Le conseil d'administration constate qu'un avis de convocation a été signifié conformément à l'article 597 du *Code municipal* ainsi qu'à la résolution numéro 019-2016 de la Régie.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides Assemblée SPÉCIALE du Conseil d'administration tenue le 20 août 2018



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-205

Il est proposé par M. Richard Pépin appuyé par M. Michel Bédard résolu unanimement des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté à savoir :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'acquisition par crédit/bail avec résiduel d'un camion autopompe échelle usagée
- 4. Varia ou période de questions
- 5. Levée de la séance spéciale

3. <u>AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION PAR CRÉDIT/BAIL AVEC RÉSIDUEL D'UN CAMION AUTOPOMPE ÉCHELLE USAGÉE</u>

2018-08-206

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la protection contre les incendies selon la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec;*

CONSIDÉRANT QUE la Régie est assujettie à l'article 620 Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est assujettie aux articles 573 à 573.3.4 de la loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie veut faire l'acquisition en crédit/bail avec résiduel d'un camion autopompe-échelle usagée;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides Assemblée SPÉCIALE du Conseil d'administration tenue le 20 août 2018

CONSIDÉRANT QUE cette location sera financée à 50 % de la valeur sur un terme de 5 ans (60 mois) avec résiduel;

CONSIDÉRANT QUE la direction désire faire un appel d'offres pour cette acquisition;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Jean Bourassa appuyé par M. Michel Bédard résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie autorise le directeur et secrétairetrésorier à effectuer le lancement des procédures d'appels d'offres pour l'acquisition par crédit/bail avec résiduel d'une autopompe échelle usagée.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun varia ou question.

5. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE</u>

2018-08-207

Il est proposé par M. Richard Pépin appuyé par Mme Pascale Blais et résolu unanimement des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 13h50.

Bleffa

ADOPTÉE

Maurice Plouffe

Président

Jean Lacroix

Directeur et secrétaire-trésorier